

Intervention du représentant Clauzel concernant la liste des membres qui doivent composer le comité de salut public, en annexe de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Jean-Baptiste Clauzel

Citer ce document / Cite this document :

Clauzel Jean-Baptiste. Intervention du représentant Clauzel concernant la liste des membres qui doivent composer le comité de salut public, en annexe de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 20;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22498_t1_0020_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

31

[CLAUZEL rappelle à l'assemblée que lorsqu'avant-hier le [rapporteur du] comité [de salut public] présenta la liste des membres qui doivent composer le nouveau tribunal révolutionnaire, la Convention en ordonna l'impression et la distribution (1)].

[CLAUZEL insiste pour que définitivement cette liste soit distribuée demain : il en fonde la nécessité sur les dangers de laisser languir une institution aussi salubre pour la conservation de la liberté.

La proposition est consentie (1)].

(1) *C. Eg.*, n° 712; *Ann. patr.*, n° DLXXVII; *J. Paris*, n° 578, *F.S.P.*, n° 392; *J. Sablier*, n° 1 470; *Débats*, n° 680, 245; *J. Lois*, n° 674.

(1) *M.U.*, XLII, 221.